

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RETOURNAC

N° 2024/086

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

## Objet : AFFAIRES FINANCIERES – France Nature Environnement – Atlas de la biodiversité

Madame Anne-Sylvie Mirmand, adjointe, présente au conseil municipal le rôle de France Nature Environnement dans l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité

Cet atlas a 4 objectifs :

- Faire un état des lieux et recenser les différentes espèces (mammifères, oiseaux, insectes...)
- Traduire des données naturalistes en compilant les données et en faisant une analyse scientifique des résultats,
- Engager l'implication directe des acteurs locaux,
- Sensibiliser et intégrer au projet les populations locales.

Cet atlas représente 58 jours de travail sur site avec un coût de 34 800€ dont une contribution de l'Office Français de la Biodiversité 27 840€ soit un reste à charge pour la commune de 6 960€.

**Vu** la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable.

## Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ☑ Décide d'approuver l'adhésion à la FNE pour l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité,
- ☑ Dit que les crédits afférents à cette dépense seront inscrits au BP 2025,
- ☑ Autorise le Maire à signer la convention tripartite (FNE 43- FNE 42 et la commune) pour la contractualisation d'un ABS et tout acte inhérent à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

